



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 juillet 2024**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 37**

Mis en ligne le : le 08 juillet 2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le quatre du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN- M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - M. LARLET - M. BORELLI

Pouvoirs :

- Mme PIOMBINO à M. LARLET
- M. WAHARTE à M. SANCHEZ
- M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ

Absents :**Secrétaire de séance** : M. Malick SAHRAOUI**SUBVENTION ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT - ANNEE 2024****N° Acte : 7.5****Délibération n°24-132**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 1979 portant création de l'Association Foncière de Remembrement de Vitrolles,

Considérant que la Commune souhaite poursuivre son partenariat avec l'Association Foncière de Remembrement (association para publique) qui a permis la réorganisation foncière et le remembrement de la zone agricole pour le secteur des Pinchinades et du Gros Pin.

Considérant que cette Association qui regroupe l'ensemble des propriétaires du périmètre concerné gère les chemins d'exploitation et veille au respect de la charte agricole passée entre la commune et l'EPAREB.

Considérant qu'il y a lieu de la soutenir dans ses actions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui octroyer comme chaque année, une participation de 1 500 € pour l'entretien notamment des chemins d'exploitation et les portails d'accès à la zone agricole.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 37 voix Pour
N'ayant pas pris part au vote : 2 (GACHON Loïc / ROSADONI Amélie)

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'Association Foncière de Remembrement,

IMPUTE la dépense sur le budget de fonctionnement 2024 de la Commune, compte 65.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 08 juillet 2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

